



Paris, le 2 juin 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Il est procédé ce jour à l'évacuation des occupants du campement implanté boulevard de la Chapelle, entre la place de la Chapelle et la rue de Tombouctou, sous la voûte de la ligne 2 du métropolitain et surplombant un nœud ferroviaire conduisant vers la gare du Nord. L'occupation de ce terrain, appartenant au domaine public routier, par 250 tentes et quelque 50 couchages de fortune à même le sol accueillant environ 380 personnes, présentait un caractère d'insalubrité, cumulé à une situation de danger avérée pour les occupants.

Au sein du campement, les conditions d'hygiène étaient particulièrement alarmantes, notamment en raison de la densification de l'occupation et de la promiscuité au sein du campement. Les pouvoirs publics se sont collectivement organisés en concertation avec les associations mobilisées. C'est ainsi que les services de police et la brigade d'assistance aux personnes sans abri (BAPSA) ont effectué des passages réguliers. Les services de la ville de Paris et de la préfecture de région Ile-de-France (PRIF) ont procédé à des mises à l'abri des femmes et enfants. Des lieux d'aisance répondant aux conditions minimales d'hygiène ont été installés sur le site et il a été procédé par les services municipaux à des nettoyages réguliers de grande ampleur du campement.

Lors de son dernier passage sur le site le 22 mai, le médecin mandaté par l'agence régionale de santé d'Ile-de-France a précisé que les occupants de ce campement étaient soumis à un risque majeur, « avec notamment la possibilité de transmission de parasitoses et la survenue d'épidémies de dysenterie », une épidémie de gale n'étant pas à exclure. A cette situation d'insalubrité, s'ajoutaient des troubles à l'ordre public liés à des tensions entre certains occupants de ce campement.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et du danger avéré pour les occupants, le préfet de police a pris, en concertation avec la ville de Paris, un arrêté d'évacuation d'urgence pour mettre fin à la dégradation des conditions de salubrité et de sécurité constatée sur ce campement. Ce campement était par ailleurs contraire à toute notion d'humanité.

La mobilisation des services de l'Etat, de la ville de Paris, de l'OFPPRA et des associations a permis un diagnostic social et individualisé à travers le recensement des personnes présentes sur le campement, avec une attention particulière pour celles présentant une situation de fragilité. Ainsi, les personnes recensées ont été invitées à rencontrer jeudi 27 mai les services spécialisés de l'Etat pour indiquer si elles sollicitaient l'asile ou non. Une solution d'accueil et d'hébergement adaptés à la situation de chacun a été mobilisée en conséquence. Par ailleurs, un certain nombre de personnes déjà titulaires d'un titre de réfugié ont fait l'objet d'un hébergement spécifique.

La coordination de tous les acteurs publics et associatifs a ainsi permis que toutes les personnes recensées sur ce campement soient prises en compte : des propositions d'hébergement individualisées en fonction de la situation de vulnérabilité des personnes et de leur situation administrative ont été formulées et, pour les personnes qui en ont exprimé la volonté, un accompagnement personnalisé dans leur démarche relative à la demande d'asile a été mis en place.

Bernard BOUCAULT

Jean-François CARENCO